

les provinces canadiennes se doivent de promouvoir l'épanouissement du bilinguisme au Canada, lequel épanouissement est déjà très bien amorcé et reçoit l'approbation de la majorité des Canadiens.

Au lieu de parler d'unilinguisme sous le prétexte de sauvegarder une langue ou l'autre, il serait infiniment préférable de jeter les bases stables d'un bilinguisme intégral en légiférant pour mettre à la disposition de tous les jeunes Canadiens l'opportunité d'être instruits dans les deux langues officielles du Canada.

En adoptant un tel programme législatif en matière d'éducation, les législatures canadiennes assureraient, d'un même coup, l'unité nationale au Canada, tout en préparant les générations montantes à un avenir plus prometteur dans cet univers dont les régions les plus éloignées se rapprochent davantage à chaque jour, comme conséquence du développement rapide des moyens de communication instantanée à travers le monde.

A l'instar de l'honorable sénateur Robichaud, j'ai confiance dans le bon sens proverbial de mes compatriotes du Québec pour éviter l'écueil de l'unilinguisme, et cette confiance est renforcée, comme il l'a dit, par la pondération que le gouvernement du Québec apporte à la considération de cette importante question.

L'honorable sénateur Perrault a su mettre l'accent sur le pragmatisme dont s'inspire le discours du trône, et plus particulièrement sur ce que certains commentateurs d'expression anglaise ont appelé les «bread and butter issues».

● (1410)

[Traduction]

Parmi les nombreuses mesures que propose le discours du trône, je voudrais m'attarder aux questions de l'expansion urbaine, du logement et des politiques scientifique et pétrolière.

Le département d'État chargé des Affaires urbaines a été créé, nous le savons tous, pour tenir compte de l'urbanisation progressive du Canada et résoudre les problèmes qui en découlent. La conférence tripartite tenue à Toronto les 21 et 22 octobre 1972 était la première réunion nationale des trois échelons d'administration publique; elle avait pour objectif la concertation et la coordination des efforts face au défi de l'urbanisation. C'est au sénateur Carl Goldenberg qu'on a demandé de présider la réunion, ce qui est tout à l'honneur du Sénat et de notre distingué collègue, le sénateur Goldenberg.

A la deuxième conférence tripartite qui a eu lieu à Edmonton en octobre dernier, on s'est entendu pour reconnaître la nécessité de diriger plus efficacement une croissance urbaine déséquilibrée. Cet accord tient compte à la fois de l'aspect national et des particularités régionales de la croissance. Le gouvernement fédéral s'est engagé dans ce programme intégré de gestion de la croissance urbaine comportant un double aspect national et régional, et il est disposé à collaborer étroitement avec les provinces à cet égard.

Cette collaboration des trois niveaux d'administration ne néglige pas le fait que les municipalités relèvent, aux termes de la constitution, des gouvernements provinciaux. C'est la condition que le gouvernement a posée à sa participation. Cette décision du gouvernement exige des objectifs fédéraux prioritaires en matière d'urbanisme comportant deux étapes:

Premièrement, réaliser un meilleur équilibre entre les grandes et les petites villes partout au Canada, en insistant d'avantage sur l'appui donné en vue d'améliorer le

sort des collectivités petites et moyennes; et l'aménagement de nouvelles collectivités au besoin.

Deuxièmement, améliorer la qualité matérielle et sociale de l'environnement dans les grands centres urbains, surtout au cœur ou à l'intérieur des villes.

Cette décision veut dire que les politiques et programmes fédéraux seront réorientés et remaniés à fond au cours des années à venir, afin de les mieux adapter aux besoins d'une nation urbaine. Le discours du trône fait état de l'importance qu'on leur accorde. Cela signifie que les intentions du gouvernement fédéral en matière d'urbanisation ont une portée aussi générale que possible—elles ne concernent pas seulement Toronto, Montréal ou Vancouver, mais aussi les petites villes et la place qu'elles occupent dans l'économie canadienne.

Ce remaniement des politiques et des programmes influera non seulement sur la politique d'aménagement du ministère d'État chargé des Affaires urbaines ou sur les programmes de la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais aussi sur la réorientation des politiques et des programmes de nombreux ministères.

Cela veut dire que le gouvernement fédéral s'associera de plus en plus aux provinces et à leurs municipalités pour participer à des programmes de réaménagement favorables à l'évolution de l'avenir urbain.

La mesure proposée doit s'appliquer aux villes où des installations ferroviaires démodées ou trop rarement utilisées, soit les voies ferrées, les cours, les terminus et autres propriétés—nuisent sérieusement à un aménagement urbain planifié et ordonné.

Les dispositions de la loi proposée concernant le déplacement des voies ferrées ont pour but de modifier la circulation sur les lignes situées dans les villes ou de déplacer complètement les lignes selon les projets d'urbanisme formulés par les provinces et leurs municipalités.

Lorsqu'une ligne ferroviaire est déplacée, la propriété ainsi libérée peut être utilisée de maintes façons. Elle peut servir notamment à améliorer et à accroître les services de transport rapide. Dans beaucoup de cas, les emprises des chemins de fer constituent d'excellents corridors pour les services publics de transport rapide.

Honorables sénateurs, j'aborde maintenant la question du logement. Le discours du trône fait état des objectifs du gouvernement en matière de logement. La construction domiciliaire a atteint un niveau sans précédent en 1973. Plus de 268,000 logements ont été mis en chantier.

Avant la fin de mars, quelque part au Canada les ouvriers jetteront les fondations du millionième logement à être construit au Canada depuis 1970. Un jour de l'été prochain, commencera la construction du quatre millionième nouveau logement au Canada depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Depuis cinq ans, nous atteignons les objectifs du Conseil économique du Canada, de la Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain et du gouvernement fédéral, exposés dans le discours du trône de 1969.

● (1420)

En 1974, on construira presque autant d'habitations qu'en 1973. Le total des fonds qui seront consacrés aux logements nouveaux et existants en 1974 atteindra à peu près le chiffre de 6 milliards et demi de dollars de l'an dernier. M. Basford croit que le nombre total de mises en chantier se rapprochera de celui de l'an dernier et il prévoit que la construction atteindra à peu près le même niveau qu'en 1973. Les besoins prévisibles pour les pro-